

**EXPOSITION INTERNATIONALE D'AVICULTURE  
DE LARAGNE-MONTEGLIN (Hautes Alpes)  
Organisée par La Société Avicole des Alpes  
Les 3 et 4 novembre 2018  
SALLE DU GYMNASSE**

**REGLEMENT :**

**Article 1 :** l'exposition, organisée par la Société Avicole des Alpes, est régie par le dernier règlement de la SCAF et complétée par le présent règlement.

**Article 2 :** Le concours est ouvert à tous les éleveurs amateurs ou professionnels, pour des sujets de races pures. Les sujets doivent être bagués ou tatoués 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018.

**Article 3 :** Les animaux pourront être présentés comme suit :

- . Volailles grandes races et naines : en unité, trio ou parquet ;
- . Tourterelles, pigeons, lapins, cobayes : **en unité seulement** ;
- . Oiseaux de parc, faisans, palmipèdes, dindons : en unité, couple ou trio.

Tous les trios et parquets ainsi que les faisans, dindons et palmipèdes seront présentés en volière de 1 m / 1 m.

**Article 4 :** Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

- . Unité : 2,80 € (dindon et oie : 3,50 €) - Couple : 4,00 € - Trio ou parquet : 4,50 €
- . Catalogue obligatoire et secrétariat : 5,00 €

**Article 5 :** Clôture des inscriptions dès que le nombre maximum des sujets pouvant être engagés sera atteint, au **plus tard le 8 octobre 2018.**

**Adresser les feuilles d'inscription ainsi que le montant des engagements à :**

**Denis VILLARD - Chemin de Gibourlat - 05700 - TRECSCLEUX**

**Tél : 04 92 66 22 09 ou 06 81 80 09 70 ou mail : [aviculture.denis@orange.fr](mailto:aviculture.denis@orange.fr)**

**Les chèques bancaires ou postaux seront libellés à l'ordre de la SOCIETE AVICOLE DES ALPES.  
TOUT ENGAGEMENT DEVRA ETRE OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNE DU CERTIFICAT DE  
VACCINATION CONTRE LA MALADIE DE NEW CASTLE.**

**Article 6 :** Calendrier de l'exposition :

- . Jeudi 1er Novembre : 10 h à 18 h : Réception des animaux ;
- . Vendredi 2 Novembre : 8 h à 13 h : Jugement à huit clos ;  
14 h : Visite des garderies, établissements spécialisés, maisons de retraite.  
18 h : Inauguration.
- . Samedi 3 novembre : 9 h à 19 h : Ouverture au public ;
- . Dimanche 4 novembre : 9 h à 18 h : Ouverture au public ;  
11 h 30 : Remise des prix ;  
18 h : Enlèvement des animaux.

**Article 7 :** LES NUMEROS DE BAGUES ET DE TATOUAGE DEVRONT OBLIGATOIREMENT FIGURER SUR LA FEUILLE D'ENLOGEMENT. EN CAS D'ABSENCE, L'ELEVEUR NE SERA PAS AUTORISE A ENCAGER. LES LAPINS DEVRONT PORTER DANS L'OREILLE DROITE LE NUMERO DE CAGE.

**Article 8 :** Les juges, les élèves juges officiant n'auront pas droit aux GPH dans la catégorie où ils officient.

**Article 9 :** Le Comité prendra toutes les dispositions pour la bonne tenue de l'exposition, la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne pourra être tenu pour responsable des décès, vols, erreurs, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit, même du fait de l'incendie.

**Article 10 :** Le prix des sujets à la vente devra figurer sur la déclaration d'engagement. Ce prix sera majoré de 15 % au profit de l'exposition. Aucun animal ne pourra être mis ou retiré de la vente après le jugement. Toute vente ne passant pas par un commissaire est interdite. Aucun panneau publicitaire n'est autorisé sur les cages.

**Article 11 :** Les sujets vendus ne pourront pas être retirés avant dimanche 17 h sauf cas particulier.

**Article 12 :** Tous les sujets porteurs d'un signe distinctif ne seront pas primés. Aucun sujet ne sera sorti des cages sans un commissaire.

**Article 13 :** Un contrôle vétérinaire sera effectué dès la réception des animaux. Tout animal déclaré suspect, sera retiré de l'exposition sans remboursement des engagements.

**Article 14 :** En cas d'épisode grippe aviaire les frais d'engagement seront remboursés. Sauf frais de secrétariat.

.../...

**Article 15:** La Société se réserve le droit de refuser la participation de telle ou telle personne, et ce, sans obligation de fournir de motif.

**Article 16** Les cages seront serties après le passage du jury.

**Article 17** Tout exposant, par le fait de sa demande d'admission à l'exposition, déclare adhérer au présent règlement et s'engage à s'y conformer.

## PRIX ET RECOMPENSES

5 GRANDS PRIX D'EXPOSITION : Volailles, Lapins, Pigeons, Palmipèdes, Oiseaux de parc seront récompensés par une faïence de Moustiers Ste Marie et une plaque en aluminium.

3 GRANDS PRIX : Du CONSEIL REGIONAL SUD PACA ; du CONSEIL DEPARTEMENTAL 05 ; de la VILLE de LARAGNE-MONTEGLIN seront récompensés par une faïence de Moustiers Ste Marie ;

GRAND PRIX DE LA FEDERATION REGIONALE LANGUEDOC ROUSSILLON PACA sera récompensé par une plaque ;

24 GRANDS PRIX D'HONNEUR : Oiseaux de parc, canards d'ornement, volailles grandes races françaises, volailles grandes races étrangères, volailles races naines, palmipèdes, pintades, lapins grande race, lapins race moyenne, lapins fourrure et rex, lapins petites races, lapins nains, cobayes, pigeons de forme française, pigeons de forme étrangère, pigeons de structure, pigeons caroncules, pigeons de couleur, pigeons poules, pigeons tambours, pigeons cravatés, pigeons boulangers, pigeons de vol, tourterelles.

Les GPH seront décernés si toutefois les catégories sont méritantes. Ils seront récompensés par une faïence de Moustiers Ste Marie et une plaque en aluminium.

5 GRANDS PRIX D'ELEVAGE : Volailles, Lapins, Pigeons, Palmipèdes, Oiseaux de parc. Ils seront attribués dans chacune des catégories à l'exposant totalisant le plus de points et qui aura désigné, lors de l'inscription, dans la même race et même variété : 6 sujets bagués ou tatoués de la même année. Pour concourir : l'éleveur devra présenter : **Volailles** : 1 trio + 3 sujets (2 sexes représentés) **Pigeons** : 6 sujets (2 sexes représentés) **Lapins** : 6 sujets (2 sexes représentés) **Palmipèdes, oiseaux de parc** : 1 couple + 4 sujets (2 sexes représentés). Les éleveurs désirant concourir pour ces grands prix d'élevage devront mentionner sur leur feuille d'engagement, les numéros des cages choisies; Les GPE seront récompensés par une faïence de Moustiers Ste Marie.

CHAMPIONNAT DE FRANCE ET COUPE DE FRANCE DES PIGEONS D'ORIGINE ITALIENNE : sous l'égide du Club (Faïence de Moustiers Ste Marie) ;

CHAMPIONNAT REGIONAL de LA POULE MARANS ET CONCOURS D'OEUFs : sous l'égide du club (Faïence de Moustiers Ste Marie) ;

CHAMPIONNAT REGIONAL DU BATAM CLUB : sous l'égide du Club (Faïence de Moustiers Ste Marie) ;

SOUVENIR CLAUDE ALPIN : Meilleur mâle TEXAN – Meilleure femelle TEXAN : (Faïence de Moustiers Ste Marie) ;

RENCONTRE FRANCO-ITALIENNE TOUTES RACES : (Faïence de Moustiers Ste Marie) ;

RENCONTRE FRANCO-ESPAGNOLE TOUTES RACES : (Faïence de Moustiers Ste Marie) ;

LAPINS : Course aux points.

Les PH seront récompensés par une plaque en aluminium (une par éleveur)

COMMISSAIRE GENERAL ET PRESIDENT : Denis VILLARD

COMMISSAIRES ADJOINTS : Jérôme ESPIARD – Serge AYE – Robert FELTES